

Introduction

Les circonstances particulières de la lutte contre le virus Covid-19 touchent toutes et tous les habitant·e·s de ce pays. Les étudiant·e·s sont également limité·e·s dans leurs études en raison des mesures prises par le gouvernement. Bien que l'UNES considère les mesures adoptées par l'OFSP et le Conseil fédéral comme très bienvenues, elle veut aussi que les étudiant·e·s puissent terminer leur semestre normalement et sans aucune déficience. En raison des différentes réglementations des hautes écoles et des différentes filières d'études, de nombreuses questions sont aujourd'hui encore ouvertes.

Garantir l'égalité des chances

Dans cette situation, la préoccupation principale est de veiller à ce que les inégalités déjà existantes ne s'aggravent pas. C'est pourquoi l'UNES appelle les hautes écoles, la Confédération et les cantons à prendre toutes les mesures nécessaires pour contrer les problèmes causés par cette situation exceptionnelle.

L'UNES et ses sections membres ont formulé lors du Conseil des Sections extraordinaire du 2 avril 2020 des demandes sur la manière dont l'égalité des chances peut être garantie. Il est important que le déroulement prévu des études ne soit pas compromis, que le financement des études soit assuré et que les étudiant·e·s en situation d'urgence puissent être aidé·e·s de manière simple et sans bureaucratie. Pour ce faire, une bonne et transparente communication de la part de toutes les parties concernées est nécessaire.

Financement des études

Travail à côté (ou à temps partiel) / Place de travail

Dans la situation actuelle, il n'est pas normal que des étudiant·e·s se retrouvent en difficulté financière parce que leur emploi à temps partiel a été annulé ou que leurs parents ne sont plus en mesure de les financer en raison de la perte soudaine de leurs revenus. La question de la durée des examens et de la situation de l'enseignement est reléguée au second plan en raison des préoccupations liées au financement du loyer ou de la nourriture. Des craintes existentielles déterminent la vie quotidienne de plusieurs élèves. Pour l'instant, ces craintes tournent principalement autour des licenciements, du manque d'emplois et du manque de sécurité financière. Il est également problématique que les mesures de sauvetage politique, telles que le soutien aux entreprises sous forme de chômage partiel, ne soient pas accessibles aux étudiant·e·s.

L'UNES considère qu'il appartient aux universités d'élaborer des solutions en collaboration avec les autorités cantonales et la Confédération pour soutenir financièrement les étudiant·e·s. Il est inacceptable qu'en ces temps difficiles, l'inégalité des chances soit encore plus grande. Il convient d'empêcher par tous les moyens possibles les étudiant·e·s de tomber dans des difficultés financières suite à cette crise du Corona virus.

Création d'un fonds pour le soutien pour les étudiant·e·s

Afin de soutenir les étudiant·e·s en difficulté financière, il est nécessaire de mettre en place un fonds de secours. À cette fin, les hautes écoles doivent chercher une solution en collaboration avec les associations d'étudiant·e·s et les cantons. Les étudiant·e·s qui se trouvent dans le besoin, par exemple en raison de la perte de leur emploi, devraient bénéficier d'une aide du fonds sans bureaucratie inutile. Les contributions à ces fonds doivent être fournies principalement par la Confédération, les cantons et les hautes écoles. Il doit être possible d'activer ce fonds immédiatement et sans délai de traitement. Les fonds des associations d'étudiant·e·s ne doivent donc être considérés que comme des mesures supplémentaires.

Bourses d'études

Les étudiant·e·s qui doivent prolonger leur semestre en raison du Corona virus ne doivent pas subir une réduction de leur bourse d'études. Par ailleurs, cette situation particulière ne doit pas influencer la durée maximale d'obtention de la bourse. L'UNES exige que la durée maximale des bourses d'études soit augmentée d'un semestre en cas de prolongation des études.

Dans le même temps, il est important que les bureaux des bourses soient prêts à réagir avec souplesse aux futures demandes des étudiant·e·s en matière de bourses. De nombreux étudiant·e·s se trouveront dans des situations complexes liées au Corona (par exemple, si les documents requis ne peuvent pas être obtenus à temps) et ces situations doivent être prises en compte lors de l'attribution des bourses.

De plus, les étudiant·e·s qui participent à la lutte contre la corona (dans les hôpitaux, par exemple) ne doivent pas voir leur salaire déduit de leurs allocations d'études. L'UNES assiste à une grande vague de solidarité. De nombreux étudiant·e·s ont déjà contacté les institutions concernées à ce jour et ont fait part de leur volonté d'aider. Beaucoup plus d'étudiant·e·s s'impliqueraient s'ils/elles n'étaient pas dissuadé·e·s par des obstacles financiers et bureaucratiques. Les étudiant·e·s en médecine en particulier, mais aussi toutes celles et ceux qui offrent leur aide, ne devraient pas avoir à craindre que des revenus supérieurs à un certain montant soient déduits de leurs bourses ou qu'ils perdent tout simplement leur droit à une bourse d'études.

Communication

Une communication régulière et transparente de la part des hautes écoles est importante pour que les étudiant·e·s soient informés des différentes mesures prises par ces dernières.

Nous exigeons ainsi une communication fluide et une réactivité envers les étudiant·e·s chaque fois qu'il y a des changements dans les modalités d'examen ou d'enseignement.

Nous exigeons aussi que la direction des hautes écoles se rapprochent de leur corps étudiant respectif et cherche activement à échanger avec lui. Les associations d'étudiant·e·s doivent être activement impliquées dans la recherche de solutions en tant que représentants des étudiant·e·s de l'université.

Digitalisation

Les solutions proposées par les hautes écoles pour les études à distance ou à domicile doivent correspondre autant que possible à l'enseignement physique en termes de contenu et de qualité pédagogique (cours virtuels, interaction avec les professeur·e·s, mise à disposition de documents). Les professeur·e·s doivent également être formé·e·s à l'utilisation des technologies utilisées et doivent être à la disposition des étudiant·e·s pour les aider à résoudre les problèmes qu'ils pourraient rencontrer pendant les cours.

Pour les étudiant·e·s qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires, le matériel approprié (ordinateurs portables, réseau local sans fil) doit être fourni par les hautes écoles. En général, les cours de ce semestre ne doivent pas entraîner de frais supplémentaires pour les étudiant·e·s.

Non-semester / prolongation de la période d'études

L'UNES demande avec véhémence aux hautes écoles que ce semestre exceptionnel ne soit pas compté comme un semestre dans la période d'études normale.

De plus, les étudiant·e·s devraient avoir la possibilité de se faire rembourser les frais de semestre et de pouvoir recommencer le semestre, en particulier dans le cas des filières d'études qui sont très fortement touchées par les fermetures des hautes écoles et où les étudiant·e·s ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire ne peuvent pas poursuivre leurs études ou ne peuvent les poursuivre que de manière insatisfaisante.

Si, en raison du Corona virus, il n'est pas possible d'assister ou de terminer le cours et donc de prolonger ses études, les étudiant·e·s ne doivent pas craindre de perdre leur bourse ou d'être exclus du cours en raison d'une période d'études trop longue.

Service militaire et civil / Autres activités de soutien communautaire

Il doit être possible d'accorder aux étudiant·e·s un congé pour le semestre de printemps 2020 sans avoir à payer de frais de scolarité. En effet, en général, les étudiant·e·s pour lesquels la crise du Corona virus est un facteur majeur de prolongation de leurs études ne devraient pas avoir à payer des frais de scolarité. Si des semestres supplémentaires et imprévus doivent être effectués en raison de la situation actuelle, les frais de scolarité pour les étudiant·e·s pour ces semestres supplémentaires doivent être supprimés.

Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui ont été fortement impliquées dans la famille, le service public ou militaire, par exemple. Dans ce cas, les hautes écoles doivent rechercher des solutions individuelles avec les personnes concernées.

Examens

L'UNES exige que les examens et autres validations des connaissances du semestre de printemps aient lieu. Elle exige que les examens, s'ils ne sont pas réussis, soient considérés comme des tentatives gratuites et n'aient pas de conséquences négatives pour les étudiant·e·s en termes de financement et de droits d'examen.

En outre, l'UNES exige la garantie d'au moins deux tentatives d'examen pour tous les examens. Certains cursus prévoient une répétition des tests uniquement l'année suivante si un examen n'est pas réussi. Dans cette situation exceptionnelle, la plus grande flexibilité possible devrait être accordée. Il n'est pas acceptable que les étudiant·e·s doivent prolonger leurs études d'un an avant d'obtenir leur diplôme en raison de cette situation exceptionnelle. C'est pourquoi l'UNES exige qu'un nouvel examen supplémentaire soit proposé avant le semestre suivant.

Dans certaines hautes écoles, deux sessions d'examen par semestre sont régulièrement programmées. Il est donc absolument nécessaire de les maintenir. Dans le même temps, il faut également veiller à ce que les examens puissent être repassés dans des conditions équitables si l'étudiant·e échoue.

Accès aux bibliothèques

L'accès à la littérature et à l'information doit rester garanti, c'est-à-dire que les services de bibliothèque doivent être adaptés et les services en ligne étendus.

Les bibliothèques sont essentielles non seulement comme lieu de travail pour les étudiant·e·s, mais aussi comme lieu de transfert des connaissances. Certains étudiant·e·s dépendent directement des supports physiques des bibliothèques, car la littérature et les supports pédagogiques ne sont pas tous disponibles sous forme électronique dans tous les programmes d'études.

Les hautes écoles devraient fournir un service de numérisation du matériel pédagogique requis et offrir un accès gratuit à des magazines. Si la documentation requise n'est ni disponible en ligne ni accessible par d'autres moyens, l'université doit payer les frais de distribution postale.

Les rappels des bibliothèques doivent être suspendus jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, aucun frais de rappel ne sera facturé pour les médias actuellement en prêt.

Travaux écrits

L'UNES demande une prolongation des délais pour les travaux écrits s'il y a un retard dû à la crise du Corona virus et que les étudiant·e·s l'acceptent.

Cette situation inhabituelle peut entraîner des obstacles à la réalisation des travaux écrits. Il s'agit notamment des bibliothèques fermées et du manque d'accès à la littérature ainsi que des lieux de travail publics pour les étudiant·e·s. Il s'agit aussi des problèmes liés à la possibilité d'obtenir des testeur·euse·s pour les travaux de recherche, l'annulation ou le report d'entretiens prévus ou des obligations supplémentaires liées au virus qui peuvent également retarder l'achèvement prévu.

Si la prolongation du délai signifie qu'une thèse ne peut être achevée avant le semestre suivant, les frais de scolarité pour le semestre d'automne 2020 doivent être supprimés si les étudiant·e·s concerné·e·s le souhaitent.

Futur·e·s étudiant·e·s

Les délais de dépôt des candidatures dans les hautes écoles pour les futur·e·s étudiant·e·s devraient être prolongés ou assouplis si la délivrance des certificats (Maturité, Maturité professionnelle) est reportée en raison de l'annulation ou du report des examens ou pour d'autres raisons liées à la crise actuelle.

SEMP-Mobilité-Échange

L'UNES exige que pour les étudiant·e·s, pour qui un changement dans les plans de voyage (retour, annulation) a eu lieu en raison du Corona virus, les frais puissent être remboursés jusqu'au montant total de la bourse convenu à l'avance. En outre, les hautes écoles doivent veiller à ce que les étudiant·e·s qui ont participé à un échange ne soient pas désavantagé·e·s par rapport aux étudiant·e·s qui n'ont pas participé à un échange. Il est également important de garantir l'égalité de traitement entre les étudiant·e·s en mobilité - s'ils ont séjourné en Suisse - et les étudiant·e·s réguliers.

Service d'orientation des étudiant·e·s

L'orientation des étudiant·e·s dans les hautes écoles doit continuer à être garantie. Les conseiller·ères doivent pouvoir poursuivre leur service aussi largement que possible. Le conseil doit être assuré par téléphone, par courrier électronique ou par des offres virtuelles (Zoom, FaceTime, etc.).